

Calendrier / procédure pour l'orientation puis l'affectation en lycée

Les responsables légaux doivent s'accorder puis se rendre suivant ce calendrier sur le site

educonnect.education.gouv.fr

A partir du mois de mars, doivent être saisies sur le Service Orientation les intentions provisoires puis l'accusé de réception de l'avis formulé par le Conseil de classe. Au mois de mai, il est obligatoire de saisir les vœux définitifs sur le Service Affectation. Les familles sans accès à internet doivent contacter le secrétariat élève du collège.

	Dates limites à respecter	Etapas à suivre
1. Phase provisoire en mars sur le Service Orientation	Avant la fin du 2 ^d trimestre (avant le 20 mars)	Transmission de la fiche de dialogue au professeur principal Et saisie de 1 (minimum) à 3 (maximum) intentions d'orientation parmi les 3 voies de formation proposées : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{ère} année de CAP ou de CAP agricole ○ 2^de professionnelle (BAC PRO) ○ 2^de générale et technologique ou 2^de STHR seconde technologique de l'hôtellerie et de la restauration
	Après les conseils de classes du 2 ^{ème} trimestre (24 mars)	⇒ Consultation avec accusé de réception de l'avis du Conseil de classe sur les voies d'orientation choisies. ⇒ Seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation du Conseil seront étudiées par le Rectorat. ⇒ Si besoin, consultation du professeur principal et de la PSY-EN.
2. Phase définitive d'avril à juillet sur le Service Affectation	A partir du 3 avril	Consultation de toutes les offres sur le Service AFFECTATION
	6 mai	Date limite de dépôt des dossiers Internat d'excellence LP ou LGT
	Du 4 au 26 mai	Saisie de 1 à 15 vœux définitifs d'orientation par ordre de préférence (10 dans l'académie de Toulouse ; 5 hors-académie) : Choix d'une formation déterminée dans un établissement donné (qu'il soit public ou privé sous contrat y compris agricole). La même formation dans 2 établissements différents représente ainsi 2 vœux différents. <u>Exemple :</u> 3 vœux saisis en voie professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ○ 2^de pro MRC au lycée Léo FERRE de GOURDON ○ 2^de pro MRC au lycée Clément MAROT de CAHORS ○ CAP Vente au lycée Léo FERRE de GOURDON <u>Vœux CAP ou 2^de bac pro :</u> Faire figurer un lycée du département. <u>Vœux Conducteur ou Métiers/Sécurité :</u> dossier spécifique à compléter. <u>Vœux en apprentissage CFA :</u> Faire des vœux de précaution similaires sous statut scolaire. Contacter le CFA pour la recherche d'entreprise. <u>Vœux en lycée privé ou Agricole :</u> Lycée à contacter avant juin.
	27 mai	Date limite de dépôt des demandes de dérogation aux lycées de secteur GOURDON & SOUILLAC pour un lycée GT hors secteur. <i>NB : Il est conseillé de formuler un vœu de 2^de GT dans un lycée de secteur afin de garantir une affectation en cas de suite défavorable.</i>
	27 mai	Date limite de dépôt des candidatures BACHIBAC- lycée MAROT.
	Après le conseil de classe du 3^{ème} trimestre soit entre le 3 et le 5 juin	⇒ Consultation avec accusé de réception de l'orientation proposée par le Conseil de classe sur Service Orientation/Affectation. ⇒ Seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation du Conseil seront étudiées par le Rectorat. ⇒ En cas de désaccord, prise de rendez-vous avec la Principale.
	9 juin	Date limite de validation des admissions par les lycées privés.
	9 juin (à 12h)	Fin de transmission des cas d'appel de la décision d'orientation.
	30 juin	Communication de la décision d'affectation du Rectorat. Inscription à faire dans les 3 jours dans le lycée d'affectation.
	A partir du 30 juin	Saisie des vœux sur places vacantes pour les élèves sans affectation et/ou ayant fait uniquement des vœux en apprentissage.

Bien cordialement,
Rachel DE CASTRO, Principale.